



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 27 novembre 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 13 novembre 2025 et le 27 novembre 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) d'Escurolles (03)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Briord (01)
- Remplacement de la télécabine Lonzagne par la télécabine Télévillage et aménagements associés, sur le domaine Les Arcs/Peisey-Vallandry, sur la commune de Peisey-Nancroix (73)
- Poursuite de l'exploitation et extension par approfondissement d'une carrière de basalte sur la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne (63)
- Projet d'aménagement de la voie verte "Via Allier Sud", dont l'opération portée par le département du Puy-de-Dôme, entre les communes de Authezat et Brassac-les-Mines (63)
- Création d'une carrière de roches massives (pouzzolanes) sur les communes de Rentières et La-Chapelle-Marcousse (63)
- Élaboration du plan de mobilité (PDM) de la communauté d'agglomération d'Annemasse Agglomération (74)
- Cadrage préalable à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Saint-Yorre (03)
- Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Colombier-Saugnieu (69)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Die (26), dans le cadre de l'évolution de la zone d'aménagement concertée (Zac) de Chanqueyras (26)
- Élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) Mont-Blanc (74)
- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Craponne-sur-Arzon (43)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>